3109819

EVARVI
SARL au capital de 1.009.953 €uros
Siège social : 2, rue du Clos Michel
35590 SAINT GILLES
498.855.261 R.C.S. RENNES

Le 25 OCT. 2011
Dépôt N° 07B1123

PROCES-VERBAL DU GERANT CONSTATANT LA REALISATION DE LA CONDITION SUSPENSIVE

Monsieur Nicolas BOITTIN, agissant en qualité de co-gérant de la société dument habilité à cet effet en vertu d'une décision collective d'associés prise sous la forme d'un acte unanime le 22 juillet 2011.

A tout d'abord rappelé ce qui suit :

Aux termes d'une décision collective d'associés prise en conformité de la faculté offerte par l'article 19 paragraphe 1 des statuts sous la forme d'un acte constatant le consentement de tous les associés en date du 22 juillet 2011 :

1°) il a été décidé sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers, le rachat de 8.823 parts sociales portant le numéro 1 à 8.823 auprès de Monsieur François CHEVALLIER, moyennant le prix de VINGT DEUX EUROS SOIXANTE QUINZE (22,75) euros par part, soit pour l'ensemble des parts rachetées à Monsieur François CHEVALLIER, le prix principal de DEUX CENT MILLE SEPT CENT VINGT TROIS EUROS ET VINGT CINQ CENTS (200.723,25) euros,

- il a été décidé sous la condition suspensive de l'absence d' opposition des créanciers, le rachat de 4.412 parts sociales portant le numéro 49.999 à 54.410 auprès de la société BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES (par abréviation « BJE ») (RCS Rennes 428.756.738), moyennant le prix de VINGT DEUX EUROS SOIXANTE QUINZE (22,75) euros par part, soit pour l'ensemble des parts rachetées à la société BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES, le prix principal de CENT MILLE TROIS CENT SOIXANTE TREIZE (100.373) euros,

2°) que le procès-verbal de décision collective d'associés prise sous la forme d'un acte unanime d'associés le 22 juillet 2011 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Rennes le 29 juillet 2011.

3°) que dans le délai prévu par l'article L.223-34 du code de commerce aucun créancier n'a formé opposition à la réduction de capital envisagée.

NS

En conséquence,

Monsieur Nicolas BOITTIN agissant en qualité de co-gérant habilité à cet effet :

Constate la levée de la condition suspensive et en conséquence la réalisation définitive du rachat des parts, sa transcription dans les registres comptables de la société, l'annulation desdites parts sociales et la réduction de capital ci-dessus rappelée, ainsi que le caractère définitif des modifications statutaires décidées par la décision collective d'associés en date du 22 juillet 2011.

Fait à Rennes

Le 02/09/2011

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES EST

Le 28/09/2011 Bordereau n°2011/3 000 Case n°92 **Ext 16555**

Enregistrement : **500 €** **Pénalités :**

Total liquidé : **cinq cents euros**

Montant reçu : **cinq cents euros**

L'Agent

M. Emmanuel LIVRE
Agent des Impôts